

COMMISSION de SURVEILLANCE
du SECTEUR FINANCIER

NEWSLETTER
DE LA CSSF

N°146

Mars 2013



RESSOURCES HUMAINES

Depuis la publication de la dernière Newsletter, la CSSF a recruté deux nouveaux agents. Ces agents ont été affectés aux services suivants :

Surveillance des organismes de placement collectif

Brice MALLET

Surveillance des marchés d'actifs financiers

Daniel HÜBER

Suite au départ d'un agent, la CSSF compte 451 agents, dont 228 hommes et 223 femmes, au 11 mars 2013.

ACTUALITE

■ PRECISIONS PAR RAPPORT AUX INTERACTIONS ENTRE LES LIGNES DE CONDUITE DE L'AUTORITE EUROPEENNE DES MARCHES FINANCIERS (AEMF-ESMA) CONCERNANT LES FONDS COTES (ETF) ET AUTRES QUESTIONS LIEES AUX OPCVM IMPLEMENTEES A TRAVERS LA CIRCULAIRE CSSF 13/559 ET LES CIRCULAIRES CSSF 08/356 ET 11/512

Suite à la publication de la circulaire CSSF 13/559 en date du 18 février 2013, les lignes de conduite de l'AEMF datées du 18 décembre 2012 « Guidelines for competent authorities and UCITS management companies – Guidelines on ETFs and other UCITS issues (Ref. ESMA/2012/832EN) » sont entrées en vigueur moyennant les dispositions transitoires prévues à la partie XIV desdites lignes de conduite.

Dans ce contexte, la CSSF tient à préciser que les lignes de conduite de l'AEMF précitées priment en cas de divergence avec les circulaires CSSF 08/356 et CSSF 11/512. La CSSF procédera prochainement à une refonte desdites circulaires.

REGLEMENTATION NATIONALE

■ CIRCULAIRE CSSF 13/563

La circulaire a pour objet de mettre à jour la circulaire CSSF 12/552 relative à l'administration centrale, la gouvernance interne et la gestion des risques. La circulaire modifie la circulaire CSSF 12/552 en y incorporant les orientations de l'Autorité bancaire européenne (ABE) en matière d'éligibilité des administrateurs, directeurs autorisés et responsables de fonctions clé ainsi que les orientations de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) concernant certains aspects de la directive 2004/39/CE (MIF) relatifs aux exigences à l'encontre de la fonction compliance.

■ CIRCULAIRE CSSF 13/562

La circulaire transpose les recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne (ABE), en coordination avec l'Autorité européenne des marchés financiers, concernant les exigences spécifiques en matière de gouvernance et de contrôle internes pour les établissements de crédit qui participent au panel de détermination de l'Euribor.

■ CIRCULAIRE CSSF 13/561

Par la circulaire CSSF 13/561 du 26 février 2013, la CSSF attire l'attention des professionnels du secteur financier sur une nouvelle déclaration du Groupe d'Action Financière (GAFI) concernant les juridictions qui disposent d'un régime de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme qui présente des déficiences substantielles et stratégiques, les juridictions dont les progrès ont été jugés insuffisants et les juridictions dont le régime de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme n'est pas satisfaisant.

■ CIRCULAIRE CSSF 13/560

La circulaire transpose dans la réglementation luxembourgeoise, sous forme d'un ajout en tant qu'annexe IV de la circulaire CSSF 07/307, les orientations de l'ESMA «Orientations concernant certains aspects relatifs aux exigences d'adéquation de la directive MIF», publiées le 21 août 2012 en langue française. Ces orientations se rapportent au chapitre 6 de la circulaire CSSF 07/307 et visent à clarifier les exigences pour l'évaluation si un service convient au client (« suitability test »). Plus précisément, les orientations d'ESMA concernent les informations fournies aux clients sur cette évaluation, ainsi que la mise à jour des informations sur les clients. Par ailleurs, les orientations se rapportent aux dispositions nécessaires à mettre en place en matière de compréhension des clients et des investissements, ainsi qu'à la qualification du personnel associé à l'évaluation si le service convient au client. Les orientations sont jointes à la circulaire.

■ CIRCULAIRE CSSF 13/559

La circulaire vise à implémenter dans la réglementation luxembourgeoise applicable aux OPCVM soumis à la partie I de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif les lignes de conduite « Guidelines for competent authorities and UCITS management companies – Guidelines on ETFs and other UCITS issues (Ref. ESMA/2012/832EN) » publiées le 18 décembre 2012 par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (AEMF - ESMA). Le document en question est annexé à la circulaire.

■ CIRCULAIRE CSSF 13/558

La circulaire a pour objet de procéder à un recensement des créances et engagements en retard de paiement, des arriérés de paiement y relatifs, ainsi que des dépréciations et provisions constituées.

REGLEMENTATION INTERNATIONALE

■ PUBLICATION DES REGLEMENTS DELEGUES (EU) N° 148/2013, 149/2013, 150/2013, 151/2013, 152/2013, 153/2013 DE LA COMMISSION EUROPEENNE

En référence à la circulaire CSSF 13/557 du 23 janvier 2013 concernant le règlement (UE) N° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux (règlement "EMIR"), les normes techniques de réglementation relatives au dit règlement, suite à leur

adoption par la Commission européenne, ont été publiées en tant que règlements délégués le 23 février dans le journal officiel de l'Union européenne. Ils entreront en vigueur le 15 mars 2013 exception faite pour certaines dispositions pour lesquelles une autre date a été prévue. Ils peuvent être consultés sur le site <http://eur-lex.europa.eu/JOHtml.do?uri=OJ:L:2013:052:SOM:EN:HTML>

SANCTIONS

■ EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES

Depuis la publication de la dernière Newsletter, la CSSF a prononcé deux amendes administratives à l'égard d'émetteurs qui n'ont pas donné suite à une injonction relative à la publication de rapports financiers dans le cadre de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières.

■ PSF SPECIALISES

La CSSF a mis en cause l'honorabilité professionnelle d'une personne dans le cadre de sa demande d'agrément en tant que dirigeant autorisé d'un PSF spécialisé. En l'espèce, la personne concernée avait remis une déclaration sur l'honneur incomplète, voire fautive, ce à quoi la CSSF a réagi par une interdiction temporaire de 12 mois d'occuper une fonction soumise à l'agrément de la CSSF, auprès d'une entité surveillée. L'honorabilité professionnelle est une exigence qui est visée à l'article 19(1) de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

AVERTISSEMENTS

■ AVERTISSEMENT PUBLIE PAR L'AUTORITE SUEDOISE (FINANSINSPEKTIONEN) CONCERNANT LES ACTIVITES D'UNE ENTITE DENOMMEE IMPAKT ONLINE MARKETING

L'avertissement est publié en anglais sur notre site Internet à l'adresse :

http://www.cssf.lu/fileadmin/files/Protection_consommateurs/Avvertissements/A_Impakt_Online_Marketing_210313_FR.pdf

■ AVERTISSEMENT CONCERNANT LE SITE INTERNET HTTP://BBHRETAIL.COM

L'avertissement est publié en français sur notre site Internet à l'adresse :

http://www.cssf.lu/fileadmin/files/Protection_consommateurs/Avvertissements/A_bbhretail_110313_FR.pdf

■ AVERTISSEMENT PUBLIE PAR L'AUTORITE BRITANNIQUE (FSA) CONCERNANT LES ACTIVITES D'UNE ENTITE DENOMMEE STATE STREET ADVISORY

L'avertissement est publié en anglais sur notre site Internet à l'adresse :

http://www.cssf.lu/fileadmin/files/Protection_consommateurs/Avvertissements/A_FSA_State_Street_Advisory.pdf

■ AVERTISSEMENT COMMUN PUBLIE PAR EBA ET ESMA AU SUJET DES « CONTRACTS FOR DIFFERENCE »

L'avertissement est publié en anglais sur notre site Internet à l'adresse :

http://www.cssf.lu/fileadmin/files/Protection_consommateurs/Avvertissements/A_contracts_for_difference_010313.pdf

COMMUNIQUES DE PRESSE

■ SURSIS DE PAIEMENT : H CTG S.A. - NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE

Communiqué de presse 13/13 du 21 mars 2013

Conformément à l'article 60-2 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a placé l'entreprise d'investissement de droit luxembourgeois H CTG S.A. sous le régime du sursis de paiement. La requête en sursis de paiement a été introduite par l'établissement lui-même, conformément à l'article de loi précité.

H CTG S.A. est une entreprise d'investissement au sens de l'article 1^{er} de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier et exerce les activités d'un conseiller en investissement, d'un courtier en instruments financiers, d'un commissionnaire et d'un gérant de fortunes, conformément aux articles 24, 24-1, 24-2 et 24-3 de cette loi.

Me Tom Loesch, avocat à la Cour, a été nommé par le même jugement comme administrateur afin de contrôler la gestion du patrimoine de la société H CTG S.A..

Ce régime d'assainissement entraîne sursis à tout paiement de la part de cette société, et interdiction, sous peine de nullité, de procéder à des actes autres que conservatoires, sauf autorisation de l'administrateur.

■ A TOUS LES CONSEILLERS ETABLIS AU LUXEMBOURG D'ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF VISES PAR LA LOI DU 17 DECEMBRE 2010 OU DE FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISES VISES PAR LA LOI DU 13 FEVRIER 2007 (CI-APRES LES « CONSEILLERS »)

Communiqué de presse 13/12 du 6 mars 2013

La CSSF tient à remercier toutes les personnes concernées par son communiqué de presse 13/02 qui se sont manifestées en vue d'obtenir un agrément en tant que conseiller en investissement conformément à l'article 24 de la LSF.

Elle constate que la plupart des demandes qui lui sont parvenues émanent d'entités dont l'activité ne correspond pas à la définition d'un conseiller d'investissement au sens de l'article 24 de la LSF, en ce qu'elles ne fournissent pas de recommandations personnalisées à des clients investisseurs et qu'elles ne sont pas visées par les dispositions régissant la prestation de services d'investissement découlant de la législation relative aux marchés d'instruments financiers. De telles entités, qui ne font que conseiller des OPC ou des FIS, n'ont pas besoin d'un agrément au titre de l'article 24 de la LSF.

Avant tout progrès en cause, la CSSF adressera prochainement un questionnaire aux OPC et aux FIS ayant trait aux conseillers auxquels ils recourent, afin de déterminer si certains de ces conseillers ont besoin d'un agrément au titre de la LSF, notamment au

cas où ils fourniraient des conseils en-dehors du groupe des OPC ou FIS dont ils font partie.

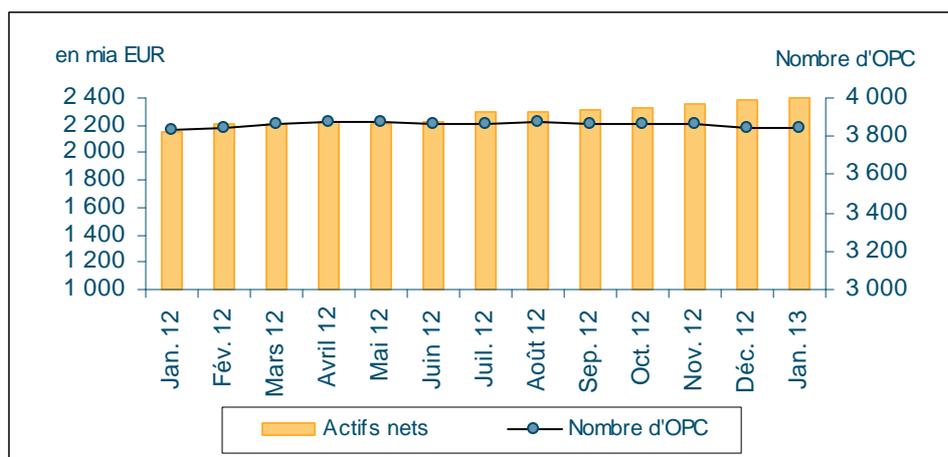
■ SITUATION GLOBALE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF ET DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISES A LA FIN DU MOIS DE JANVIER 2013

Communiqué de presse 13/11 du 1^{er} mars 2013

I. Situation globale

Au 31 janvier 2013, le patrimoine global net des organismes de placement collectif et des fonds d'investissement spécialisés s'est élevé à EUR 2.405,928 milliards contre EUR 2.383,826 milliards au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 0,93% sur un mois. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en augmentation de 11,54%.

L'industrie des OPC luxembourgeois a donc enregistré au mois de janvier une variation positive se chiffrant à EUR 22,102 milliards. Cette augmentation représente le solde des émissions nettes positives à concurrence d'EUR 26,675 milliards (+1,12%) et de l'évolution défavorable des marchés financiers à concurrence d'EUR -4,573 milliards (-0,19%).



Le nombre des organismes de placement collectif (OPC) et des fonds d'investissement spécialisés (FIS) pris en considération est de 3.840 par rapport à 3.841 le mois précédent. 2.462 entités ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 12.058 compartiments. En y ajoutant les 1.378 entités à structure classique, au total 13.436 entités sont actives sur la place financière.

Concernant d'une part l'impact des marchés financiers sur les OPC luxembourgeois et d'autre part l'investissement net en capital dans ces mêmes OPC, les faits suivants sont à relever pour le mois de janvier :

Les catégories d'OPC à actions ont toutes réalisé des gains de cours sur le mois sous revue, ce qui peut s'expliquer par différents facteurs dont la préférence soutenue des investisseurs pour des actifs plus risqués et la confiance des investisseurs dans la politique menée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »). S'y ajoutent les considérations en relation avec les remboursements anticipés par les établissements de crédit des liquidités mises à disposition dans le cadre des opérations de refinancement par la BCE au début de l'année 2012 ainsi que le compromis temporaire sur le plafonnement de la dette publique aux Etats-Unis.

Au mois de janvier, les catégories d'OPC à actions ont globalement affiché un investissement net en capital positif.

Evolution des OPC à actions au mois de janvier 2013*

	Variation de marché	Emissions nettes
Actions marché global	1,14%	0,78%
Actions européennes	2,66%	2,05%
Actions américaines	3,17%	0,31%
Actions japonaises	2,04%	2,20%
Actions Europe de l'Est	1,52%	-0,49%
Actions Asie	0,77%	3,41%
Actions Amérique latine	0,88%	-0,78%
Actions autres	0,36%	2,55%

* Variation en % des Actifs Nets par rapport au mois précédent

Au niveau de la catégorie d'OPC à obligations libellées en EUR, on a pu observer en janvier sur le marché des obligations d'Etat une demande accrue des investisseurs pour des emprunts publics de pays de la zone euro à faible notation et à rendement élevé aux dépens d'emprunts publics de la zone euro à haute notation et à faible rendement. Sur le marché des obligations privées, en moyenne il s'est produit une réduction des cours bien que le développement pour cette catégorie d'obligations ait divergé au mois de janvier par secteur et par pays. En somme, on a pu observer une réduction des cours de la catégorie OPC à obligations libellées en EUR.

Pour la catégorie d'OPC à obligations libellées en USD, le regain d'appétit des investisseurs pour des actifs plus risqués et les discussions aux Etats-Unis relatives au plafonnement de la dette publique ont entraîné une diminution de la demande des investisseurs pour les obligations d'Etat américaines. La dépréciation de l'USD par rapport à l'EUR de 2,63% a intensifié la baisse des actifs nets de la catégorie des OPC à obligations libellées en USD.

En plus de la montée générale des rendements sur les marchés obligataires en Europe et aux Etats-Unis au mois de janvier, on a également pu observer une hausse des primes de risque au niveau de la catégorie des obligations des marchés émergents de sorte que cette catégorie a également subi des baisses de cours.

En somme, les catégories d'OPC à revenu fixe ont affiché un investissement net en capital légèrement positif pour le mois sous revue.

Evolution des OPC à revenu fixe au mois de janvier 2013*

	Variation de marché	Emissions nettes
Marché monétaire en EUR	0,03%	-0,46%
Marché monétaire en USD	-2,63%	-4,66%
Marché monétaire marché global	-1,46%	-0,61%
Obligations libellées en EUR	-0,96%	0,10%
Obligations libellées en USD	-3,28%	-0,96%
Obligations marché global	-1,13%	1,66%
Obligations marchés émergents	-1,95%	4,78%
Obligations High Yield	-0,54%	1,44%
Autres	-1,19%	0,60%

* Variation en % des Actifs Nets par rapport au mois précédent

L'évolution des actifs nets des OPC luxembourgeois diversifiés et des fonds de fonds est illustrée dans le tableau suivant:

OPC diversifiés et Fonds de Fonds au mois de janvier 2013*

	Variation de marché	Emissions nettes
OPC diversifiés	-0,04%	1,81%
Fonds de Fonds	0,45%	0,73%

* Variation en % des Actifs Nets par rapport au mois précédent

II. Ventilation du nombre et des avoirs nets des OPC selon les parties I et II respectivement de la loi de 2010 et des FIS

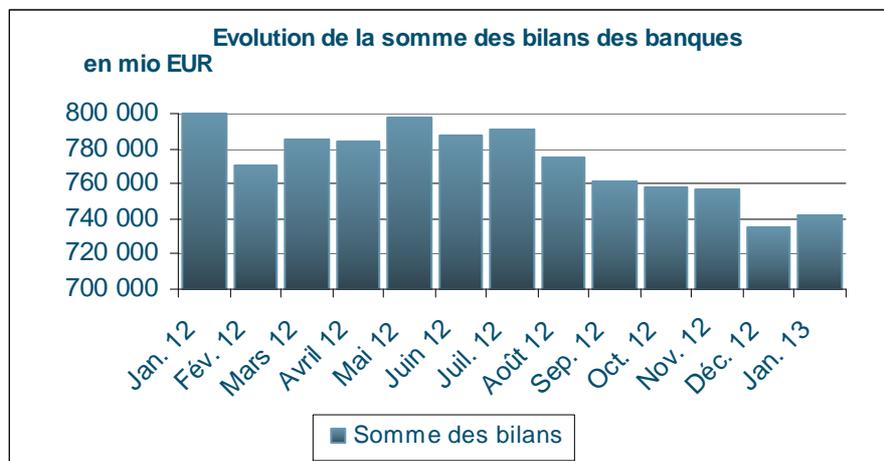
	OPC PARTIE I		OPC PARTIE II		FIS		TOTAL	
	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)
31/12/2007	1 653	1 646,341 €	643	295,939 €	572	117,115 €	2 868	2 059,395 €
31/01/2008	1 662	1 539,494 €	653	293,197 €	617	118,450 €	2 932	1 951,141 €
29/02/2008	1 680	1 543,385 €	654	296,900 €	638	122,560 €	2 972	1 962,845 €
31/03/2008	1 700	1 480,352 €	663	292,614 €	649	122,479 €	3 012	1 895,445 €
30/04/2008	1 733	1 541,312 €	675	296,483 €	675	126,281 €	3 083	1 964,076 €
31/05/2008	1 736	1 566,198 €	678	303,800 €	691	126,961 €	3 105	1 996,959 €
30/06/2008	1 755	1 480,895 €	682	292,539 €	716	128,658 €	3 153	1 902,092 €
31/07/2008	1 784	1 471,973 €	688	292,279 €	748	132,105 €	3 220	1 896,357 €
31/08/2008	1 817	1 487,918 €	695	293,025 €	772	137,050 €	3 284	1 917,993 €
30/09/2008	1 827	1 375,104 €	699	285,360 €	796	136,232 €	3 322	1 796,696 €
31/10/2008	1 845	1 243,344 €	701	270,891 €	805	132,793 €	3 351	1 647,028 €
30/11/2008	1 840	1 206,535 €	709	265,744 €	815	131,958 €	3 364	1 604,237 €
31/12/2008	1 826	1 169,389 €	708	259,809 €	837	130,455 €	3 371	1 559,653 €
31/01/2009	1 837	1 183,116 €	710	252,878 €	851	135,540 €	3 398	1 571,534 €
28/02/2009	1 838	1 149,100 €	709	246,367 €	855	134,824 €	3 402	1 530,291 €
31/03/2009	1 840	1 154,891 €	698	240,229 €	858	131,443 €	3 396	1 526,563 €
30/04/2009	1 847	1 213,147 €	697	240,906 €	871	138,879 €	3 415	1 592,932 €
31/05/2009	1 849	1 243,508 €	693	235,626 €	883	140,135 €	3 425	1 619,269 €
30/06/2009	1 846	1 255,762 €	691	232,770 €	898	142,724 €	3 435	1 631,256 €
31/07/2009	1 848	1 327,841 €	684	234,610 €	906	143,579 €	3 438	1 706,030 €
31/08/2009	1 851	1 360,316 €	678	232,282 €	920	146,819 €	3 449	1 739,417 €
30/09/2009	1 849	1 394,016 €	670	229,669 €	938	150,149 €	3 457	1 773,834 €
31/10/2009	1 844	1 399,816 €	664	227,254 €	946	150,458 €	3 454	1 777,528 €
30/11/2009	1 858	1 415,274 €	651	221,603 €	964	152,033 €	3 473	1 788,910 €
31/12/2009	1 843	1 465,743 €	649	221,203 €	971	154,047 €	3 463	1 840,993 €
31/01/2010	1 842	1 477,013 €	649	220,250 €	989	163,425 €	3 480	1 860,688 €
28/02/2010	1 843	1 511,384 €	646	221,532 €	1 009	165,018 €	3 498	1 897,934 €
31/03/2010	1 847	1 584,238 €	643	226,268 €	1 026	170,032 €	3 516	1 980,538 €
30/04/2010	1 842	1 611,938 €	640	227,551 €	1 039	173,398 €	3 521	2 012,887 €
31/05/2010	1 846	1 589,202 €	637	225,773 €	1 059	177,438 €	3 542	1 992,413 €
30/06/2010	1 843	1 600,977 €	636	224,773 €	1 071	184,887 €	3 550	2 010,637 €
31/07/2010	1 849	1 610,800 €	638	222,244 €	1 095	186,179 €	3 582	2 019,223 €
31/08/2010	1 855	1 653,112 €	637	223,081 €	1 122	192,797 €	3 614	2 068,990 €
30/09/2010	1 858	1 667,806 €	631	220,834 €	1 144	195,100 €	3 633	2 083,740 €
31/10/2010	1 854	1 688,755 €	630	219,558 €	1 161	199,262 €	3 645	2 107,575 €
30/11/2010	1 851	1 733,602 €	629	219,956 €	1 176	207,314 €	3 656	2 160,872 €

31/12/2010	1 846	1 762,666 €	629	222,178 €	1 192	214,150 €	3 667	2 198,994 €
31/01/2011	1 847	1 748,015 €	626	220,255 €	1 211	215,757 €	3 684	2 184,027 €
28/02/2011	1 857	1 770,049 €	620	220,032 €	1 228	218,117 €	3 705	2 208,198 €
31/03/2011	1 858	1 755,924 €	622	216,151 €	1 244	218,821 €	3 724	2 190,896 €
30/04/2011	1 858	1 759,531 €	624	213,823 €	1 254	222,054 €	3 736	2 195,408 €
31/05/2011	1 864	1 782,367 €	619	211,981 €	1 266	224,860 €	3 749	2 219,208 €
30/06/2011	1 864	1 750,292 €	616	210,172 €	1 269	224,535 €	3 749	2 184,999 €
31/07/2011	1 861	1 752,281 €	629	210,582 €	1 305	226,802 €	3 795	2 189,665 €
31/08/2011	1 860	1 652,805 €	627	204,518 €	1 312	228,618 €	3 799	2 085,941 €
30/09/2011	1 858	1 600,158 €	618	201,939 €	1 340	229,980 €	3 816	2 032,077 €
31/10/2011	1 856	1 635,157 €	611	203,545 €	1 352	233,235 €	3 819	2 071,937 €
30/11/2011	1 862	1 623,445 €	605	200,459 €	1 366	235,515 €	3 833	2 059,419 €
31/12/2011	1 870	1 655,509 €	601	201,671 €	1 374	239,332 €	3 845	2 096,512 €
31/01/2012	1 856	1 709,460 €	594	202,915 €	1 387	244,706 €	3 837	2 157,081 €
29/02/2012	1 854	1 750,218 €	591	203,540 €	1 402	249,401 €	3 847	2 203,159 €
31/03/2012	1 860	1 762,166 €	587	202,875 €	1 419	252,165 €	3 866	2 217,206 €
30/04/2012	1 858	1 768,717 €	583	203,300 €	1 431	253,583 €	3 872	2 225,600 €
31/05/2012	1 859	1 750,722 €	582	203,715 €	1 433	257,590 €	3 874	2 212,027 €
30/06/2012	1 841	1 762,870 €	581	202,440 €	1 445	259,169 €	3 867	2 224,479 €
31/07/2012	1 835	1 823,366 €	576	207,093 €	1 453	266,258 €	3 864	2 296,717 €
31/08/2012	1 834	1 825,035 €	573	204,103 €	1 465	266,261 €	3 872	2 295,399 €
30/09/2012	1 827	1 845,500 €	567	201,592 €	1 472	267,356 €	3 866	2 314,448 €
31/10/2012	1 820	1 860,241 €	563	199,842 €	1 485	269,566 €	3 868	2 329,649 €
30/11/2012	1 815	1 891,001 €	561	196,886 €	1 487	271,835 €	3 863	2 359,722 €
31/12/2012	1 801	1 913,089 €	555	193,769 €	1 485	276,968 €	3 841	2 383,826 €
31/01/2013	1 803	1 936,513 €	550	191,354 €	1 487	278,061 €	3 840	2 405,928 €

STATISTIQUES

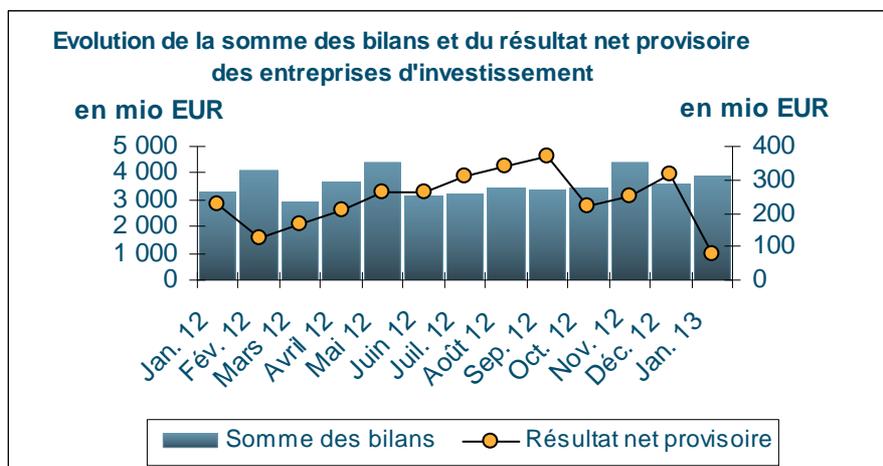
■ BANQUES

Somme des bilans des banques au 31 janvier 2013 en hausse



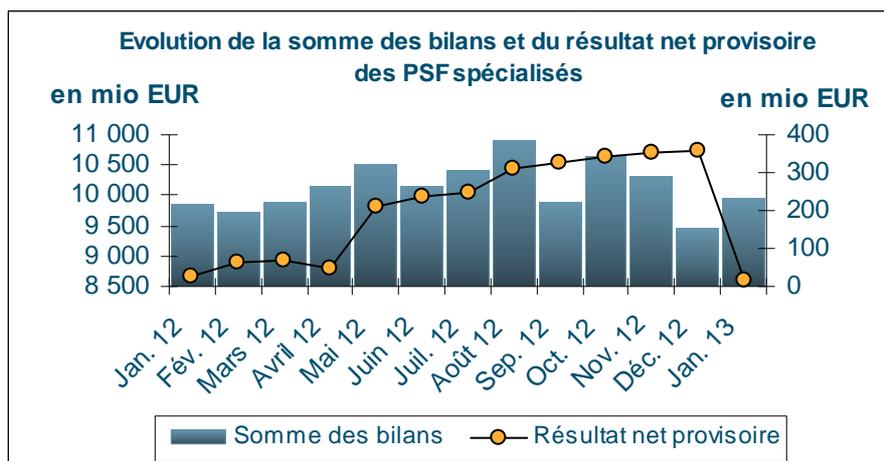
■ ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT

Somme des bilans des entreprises d'investissement au 31 janvier 2013 en hausse



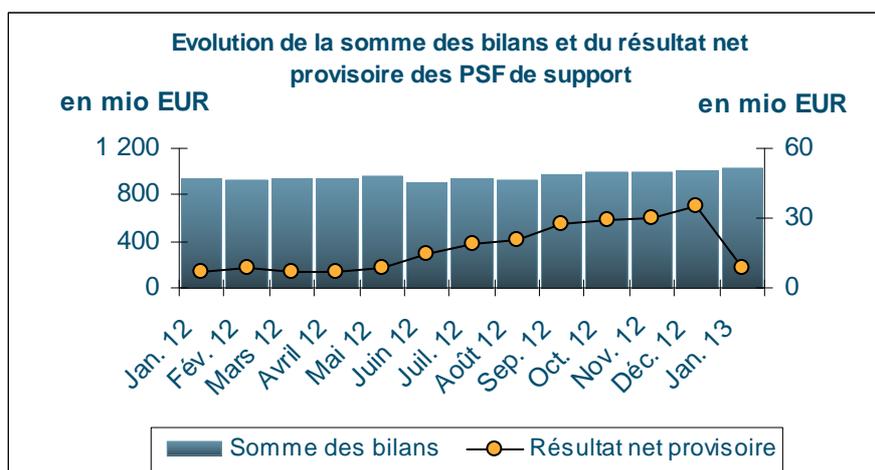
■ PSF SPECIALISES

Somme des bilans des PSF spécialisés au 31 janvier 2013 en hausse



■ PSF DE SUPPORT

Somme des bilans des PSF de support au 31 janvier 2013 en hausse



■ SUPERVISION PUBLIQUE DE LA PROFESSION DE L'AUDIT

La supervision publique de la profession de l'audit couvre, au 28 février 2013, 70 cabinets de révision agréés et 224 réviseurs d'entreprises agréés. S'y ajoutent 51 contrôleurs et entités d'audit de pays tiers dûment enregistrés en application de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit.

■ FONDS DE PENSION, SICAR ET ORGANISMES DE TITRISATION AGREES

Au 13 mars 2013, 14 fonds de pension sous forme de société d'épargne pension à capital variable (sepcav) et d'association d'épargne-pension (assep) étaient inscrits sur la liste officielle des fonds de pension régis par la loi du 13 juillet 2005.

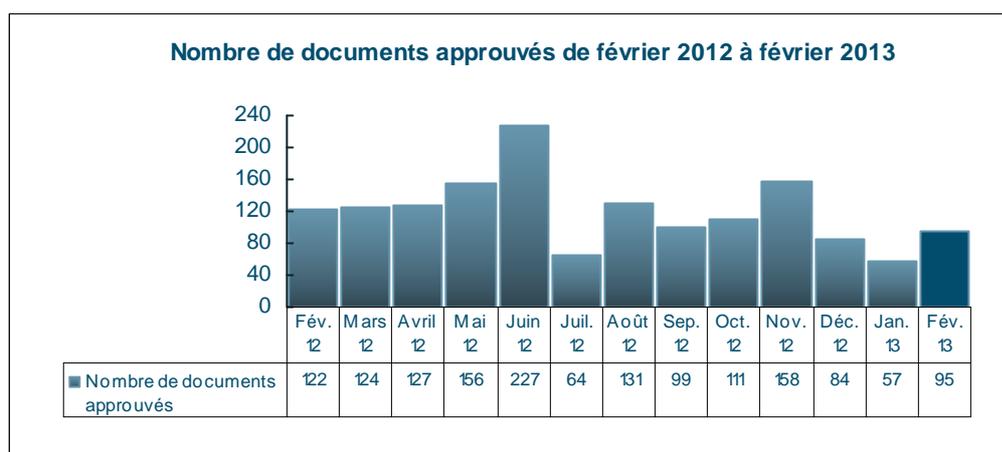
A la même date, 14 professionnels étaient agréés pour exercer l'activité de gestionnaire de passif pour les fonds de pension soumis à la loi du 13 juillet 2005.

Au 13 mars 2013 le nombre des SICAR inscrites sur la liste officielle s'élève à 272 unités.

Le nombre des organismes de titrisation agréés par la CSSF conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation s'élevait à 32 unités au 13 mars 2013.

■ PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES EN CAS D'OFFRE AU PUBLIC OU D'ADMISSION A LA NEGOCIATION SUR UN MARCHE REGLEMENTE (PARTIE II ET PARTIE III, CHAPITRE 1 DE LA LOI RELATIVE AUX PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES)

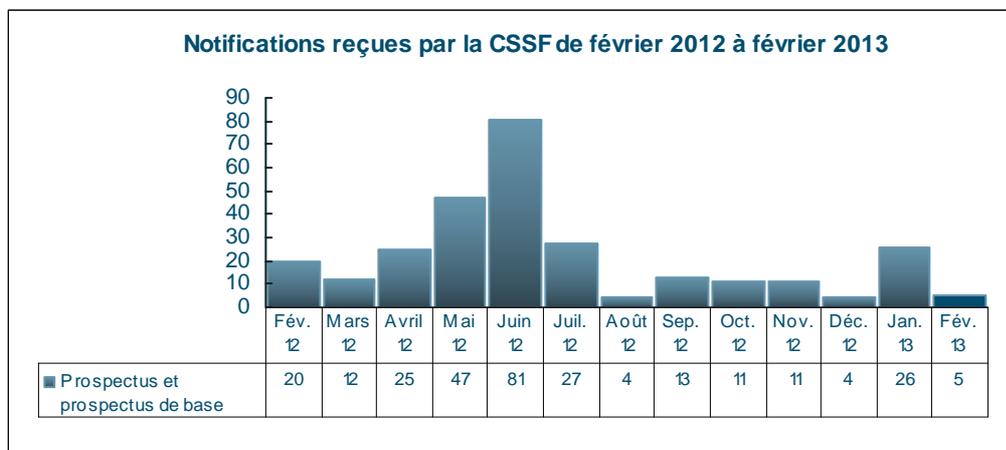
1. Approbations par la CSSF



Au cours du mois de février 2013, la CSSF a approuvé sur base de la loi prospectus un total de 95 documents, qui se répartissent comme suit :

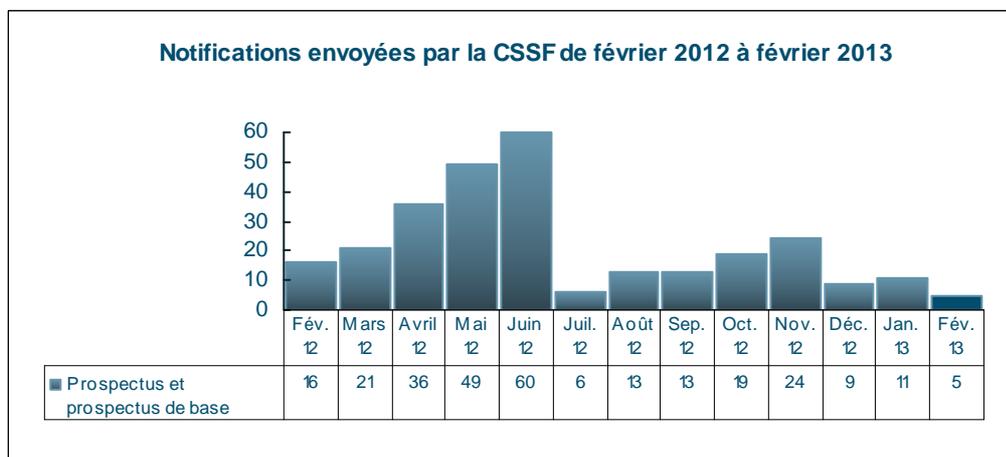
- prospectus de base : 3 (3,16 %)
- autres prospectus : 18 (18,95 %)
- suppléments : 74 (77,89 %)

2. Notifications reçues par la CSSF de la part des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'EEE



Au cours du mois de février 2013, la CSSF a reçu de la part des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Espace économique européen 5 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base ainsi que 123 notifications relatives à des suppléments.

3. Notifications envoyées par la CSSF vers des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'EEE



Au cours du mois de février 2013, la CSSF a envoyé vers des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Espace économique européen 5 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base ainsi que 43 notifications relatives à des suppléments*.

* Ces chiffres correspondent au nombre de prospectus, prospectus de base et suppléments pour lesquels la CSSF a envoyé une ou plusieurs notifications. Dans le cas de notifications envoyées à des dates différentes et/ou dans plusieurs Etats membres, seule la première est prise en compte dans le calcul des statistiques. Ainsi, chaque document notifié dans un ou plusieurs Etats membres n'est compté qu'une seule fois.

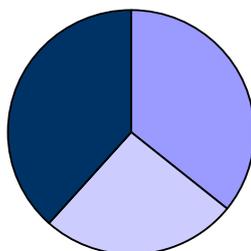
■ EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES DONT LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU DE LA LOI DU 11 JANVIER 2008 RELATIVE AUX OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE SUR LES EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES (LA « LOI TRANSPARENCE »)

Depuis le 6 février 2013, deux émetteurs ont désigné le Luxembourg comme Etat membre d'origine pour les besoins de la Loi Transparence. Par ailleurs, six émetteurs ont été retirés de la liste du fait qu'ils n'entrent plus dans le champ d'application de la Loi Transparence.

Au 13 mars 2013, 656 émetteurs sont repris sur la liste des émetteurs dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence et sont donc soumis à la surveillance de la CSSF.

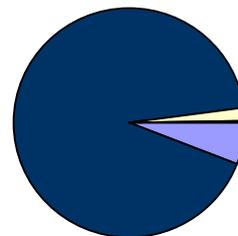
Répartition des émetteurs par pays

■ Luxembourg : 36,43 %
□ Espace Economique Européen : 30,03 %
■ Pays Tiers : 33,54 %



Répartition des émetteurs par type de valeur mobilière admise à la négociation

■ Actions : 7,93 %
■ Titres de créance : 90,85 %
□ Certificats représentatifs : 1,07 %
□ Warrants : 0,15 %



LISTES OFFICIELLES

■ LISTE DES BANQUES

Radiation :

LLOYDS TSB BANK PLC, SUCCURSALE DE LUXEMBOURG
40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

■ LISTE DES PSF

Inscription :

NUMEN EUROPE S.A.
15, rue des Scillas, L-2529 Howald
Statut : agent de communication à la clientèle
Autorisation ministérielle du 28 février 2013

Radiation :

EIGER SECURITIES LLP, LUXEMBOURG BRANCH
7, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg

Changement d'adresse :

GPB ASSET MANAGEMENT S.A.
46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg

Changements de dénomination :

CIP S.A. a changé sa dénomination en
CIP – IT WORKS S.A.

PROFIDA LUXEMBOURG S.A. a changé sa dénomination en
RADICES FIDUCIAM S.A., en abrégé « RADICES »

■ LISTE DES ETABLISSEMENTS DE MONNAIE ELECTRONIQUE

Changement d'adresse :

YAPITAL FINANCIAL A.G.
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

■ LISTE DES SOCIETES DE GESTION AGREEES SUIVANT LE CHAPITRE 15 DE LA LOI DU 17 DECEMBRE 2010

Sociétés de gestion dont l'agrément couvre exclusivement l'activité de gestion collective au sens de l'article 101(2) de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPC

Inscription :

* **POLARIS INVESTMENT S.A.**
5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Changements d'adresse :

AXA OPEN FUND MANAGEMENT S.A.

1, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg

STARCAPITAL S.A.

2, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Sociétés de gestion dont l'agrément couvre, en plus de l'activité de gestion collective au sens de l'article 101(2), également un ou plusieurs services prévus par l'article 101(3) de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPC

Radiation :

*** POLARIS INVESTMENT S.A.**

5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

* Abandon du champ d'activité élargi suivant l'article 101(3) de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPC

■ LISTE DES SOCIÉTÉS DE GESTION AGRÉÉES SUIVANT LE CHAPITRE 16 DE LA LOI DU 17 DÉCEMBRE 2010

Inscriptions :

GENERATION INVESTMENT MANAGEMENT S.A R.L.

47, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

M&G REAL ESTATE FUNDS MANAGEMENT S.A R.L.

34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Changement de dénomination :

IKANO FUND MANAGEMENT S.A. a changé sa dénomination en
INTER FUND MANAGEMENT S.A.

■ LISTE DES SICAR

Changements d'adresse :

E-CAPITAL III (S.C.A.) SICAR

7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

L REAL ESTATE S.C.A. SICAR

2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

■ LISTE DES ORGANISMES DE TITRISATION

Changement d'adresse :

STORK ACCEPTANCE S.A.

9, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

■ LISTE DES FONDS DE PENSION

Changement de dénomination :

DEXIA PENSION FUND a changé sa dénomination en
BIL PENSION FUND

■ LISTE DES EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES DONT LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU DE LA LOI TRANSPARENCE

Nouveaux émetteurs :

<u>NOM</u>	<u>PAYS DU SIEGE</u>
Agate Assets S.A.	Luxembourg
LRP	Luxembourg

Radiations :

<u>NOM</u>	<u>PAYS DU SIEGE</u>
Carlsberg Finans A/S	Danemark
Credico Finance 2 S.r.l.	Italie
Gazprom International S.A.	Luxembourg
Herald Limited	Îles Caïmans
Hutchison Whampoa International (03/13) Limited	Îles Caïmans
Landmark II CDO Ltd.	Îles Caïmans

■ LISTE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Inscriptions et radiations opérées pendant le mois de janvier 2013

Inscriptions :

Durant le mois de référence, les 28 organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été inscrits sur la liste officielle :

1) OPC partie I Loi 2010 :

- BEST CHOICE, 15, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- CORE ALPHA COMPASS, 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf
- D/S STRATEGIE AUSGEWOGEN, 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- GLOBALWAVES FUND, 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg
- JFH, 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
- MEGA TREND FUNDS, 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
- MORGAN STANLEY LIQUIDITY FUNDS, 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- UBS (LUX) KEYINVEST SICAV, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- UNIINSTITUTIONAL EURO COVERED BONDS 2019, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

2) FIS :

- AB INSTITUTIONAL STRATEGIES, 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- ACRON REAL ESTATE PORTFOLIO, 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg
- ASHMORE BRASIL EQUITY FUND, 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
- ASHMORE TURKISH DEBT FUND, 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
- BELLAXA SICAV-FIS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- BRZ FUND, 15, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- DB GERMAN RESIDENTIAL PROPERTIES SA, SICAV-FIS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- DIAS II, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- ECM SPECIAL SITUATIONS MASTER FUND SICAV-SIF, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- EQT CREDIT II SICAV-FIS, SCA, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
- ESPIRITO SANTO INVESTMENTS SICAV-SIF S.A., 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- ICG CAPITAL SENIOR DEBT PARTNERS FUND, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange
- IRONIE 19 S.A., SICAV-SIF, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
- LOGICAL SICAV SIF, 33A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- MSK SICAV-SIF, 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange

- MUGC/ASHMORE LATIN AMERICA USD BOND FUND, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- MUGC/MS GNMA 30 YEAR FUND, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- ODEON STRATEGY FUND SICAV-FIS, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- SCORLUX SICAV-SIF, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

Radiations :

Les 29 organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été radiés de la liste officielle au cours du mois de référence :

1) OPC partie I Loi 2010 :

- DYNAMIC OPPORTUNITIES SICAV, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- EASYETF S&P GSCI™ LIGHT ENERGY DYNAMIC TR, 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange
- KBC DISTRICCLICK, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- MMW SECURITIES FUND, SICAV, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
- OCKHAM SICAV, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- PAI, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- SWISS PEAKS, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
- UBP MENA, 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- UBP MULTIFUNDS, 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- UNIINSTITUTIONAL FLEXIBLE COMMODITIES, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

2) OPC partie II Loi 2010 :

- DINVEST ACCESS, 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

3) FIS :

- 1798 EUROPEAN CREDIT OPPORTUNITIES MASTER FUND, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- ABERDEEN GLOBAL V, 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
- ABNOBA-GLOBAL, 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
- ALLIANZ GLOBAL INVESTORS EQUITY STRATEGIES S.A., SICAV-FIS, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- ALURA CAPITAL PARTNERS FUND SICAV-FIS, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- AMA SICAV-SIF, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- AMUNDI SIF 2, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- BLUE MOUNTAIN FUND S.A., SICAV-SIF, 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- CRABEL FUND SICAV-SIF, 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange
- FEVO ALTERNATIVE EQUITY SICAV - FIS, 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg
- IGB KLIMASCHUTZ-PORTFOLIO, 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- INTELECTIA CAPITAL LUXEMBOURG SICAV-SIF, SCA, 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- LASALLE PROPERTY PLATFORM FCP-SIF, 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
- LH FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- LUX MULTI PLUS SICAV-SIF, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- TRP US INVESTMENT GRADE CORPORATE BOND FUND, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- TRP US LARGE CAP CORE GROWTH FUND, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- ZEPHYRUS FUND S.C.A. SICAV-SIF, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

PLACE FINANCIERE

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

Nombre de banques : **141** (13 mars 2013) (↘ de 2 entités sur un an)
Somme des bilans : **EUR 741,262 milliards** (31 janvier 2013) (↘ de 58,703 milliards sur un an)
Résultat avant provisions : **EUR 4,79 milliards** (31 décembre 2012) (↗ de 0,723 milliard sur un an)

Nombre d'OPC :
- Partie I de la loi 2010 : **1 808** (19 mars 2013)
- Partie II de la loi 2010 : **545** (19 mars 2013)
- Fonds d'investissement spécialisés (FIS) : **1 501** (19 mars 2013)
TOTAL : **3 854** (19 mars 2013) (aucune variation sur un an)

Patrimoine global net : **EUR 2 405,928 milliards** (31 janvier 2013) (↗ de 248,847 milliards sur un an)

Nombre de sociétés de gestion : chapitre 15 de la loi 2010 : **182** (28 février 2013) (↗ de 3 entités sur un an)
Nombre de sociétés de gestion : chapitre 16 de la loi 2010 : **192** (28 février 2013) (↘ de 2 entités sur un an)

Nombre d'entreprises d'investissement : **109** dont **10** succursales (13 mars 2013) (↘ de 6 entités sur un an)
Somme des bilans : **EUR 3,914 milliards** (31 janvier 2013) (↗ de 605 millions sur un an)
Résultat net provisoire : **EUR 77,52 millions** (31 janvier 2013) (↘ de 150,761 millions sur un an)

Nombre de PSF spécialisés : **123** (13 mars 2013) (↗ de 5 entités sur un an)
Somme des bilans : **EUR 9,931 milliards** (31 janvier 2013) (↗ de 87 millions sur un an)
Résultat net provisoire : **EUR 16,67 millions** (31 janvier 2013) (↘ de 11,07 millions sur un an)

Nombre de PSF de support : **84** (13 mars 2013) (↘ de 4 entités sur un an)
Somme des bilans : **EUR 1,029 milliard** (31 janvier 2013) (↗ de 79,864 millions sur un an)
Résultat net provisoire : **EUR 9,21 millions** (31 janvier 2013) (↗ de 1,76 million sur un an)

Nombre de fonds de pension : **14** (13 mars 2013) (↘ de 1 entité sur un an)

Nombre de SICAR : **272** (13 mars 2013) (↘ de 4 entités sur un an)

Nombre d'organismes de titrisation agréés : **32** (13 mars 2013) (↗ de 3 entités sur un an)

Nombre d'émetteurs de valeurs mobilières dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence : **656** (13 mars 2013) (↘ de 22 entités sur un an)

Nombre d'établissements de paiement : **5** dont **1** succursale (13 mars 2013) (↗ de 1 entité sur un an)

Nombre d'établissements de monnaie électronique : **5** (13 mars 2013) (↗ de 4 entités sur un an)

Emploi total dans les banques, PSF et sociétés de gestion : **44 000 personnes** (31 décembre 2012) (↗ de 572 personnes sur un an*), dont :

- banques : **26 537 personnes** (31 décembre 2012)
- sociétés de gestion : (chapitre 15) **2 733 personnes** (chiffre provisoire) (31 décembre 2012)
- entreprises d'investissement : **2 661 personnes** (31 décembre 2012)
- PSF spécialisés : **3 046 personnes** (31 décembre 2012)
- PSF de support : **9 023 personnes** (31 décembre 2012)

*Cette évolution ne correspond pas à une création ou perte nette d'emplois, mais comprend des transferts d'emplois existants du secteur non-financier vers le secteur financier et vice versa.

Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF
110, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. Adresse postale (P&T) : L-2991 Luxembourg
Tél. : (+352) 26 251-560
E-mail : direction@cssf.lu
Site Internet : www.cssf.lu